



## Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2017

SOLHIMAL 7 rue Ernest Rickert 67200 STRASBOURG

Le 30 septembre 2017, à Strasbourg, les membres de l'association Solhimal se sont réunis dans les locaux de l'association en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

- ▶ L'Assemblée était présidée par M. Patrice BEHRA, président de l'association.
- ▶ Les membres de l'association étaient au nombre de 15 personnes présentes et 30 mandatées à jour dans leurs cotisations, soit un total de 45 personnes votantes. En l'absence de quorum, l'Assemblée a pu valablement délibérer, conformément à l'article 18 des statuts, lequel s'applique en la circonstance d'une révision des statuts.

■ Le président, M. Patrice BEHRA, ouvre la séance à 10h30.

Il rappelle à l'assemblée que le point unique de l'ordre du jour est une révision des statuts, que les articles proposés à modification sont le résultat d'une longue discussion entre les membres du Comité de Direction, et qu'il est demandé aux membres, après lecture et commentaires, de les approuver ou de les rejeter tels quels.

■ Charles BENTZ précise d'emblée que ni le titre (déjà modifié à l'AG du 18 février 2017), ni le but, ni l'objet de l'association ne sont concernés par cette réécriture des statuts. Il procède à la lecture des articles concernés, c'est-à-dire les articles 3, 5, 8 à 21, et justifie méthodiquement les modifications proposées.

■ Il est procédé à un vote à main levée :

Contre: 2 personnes détenteurs de 6 pouvoirs, soit 8 membres.

Pour : 13 personnes détenteurs de 24 pouvoirs, soit 37 membres.

Abstention : 0

La majorité des  $\frac{3}{4}$  des membres votant étant obtenue, les modifications proposées à l'assemblée sont donc adoptées.

La séance est levée à 11h30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président et le Secrétaire.

A Strasbourg, le 10 octobre 2017

Le Président

Patrice BEHRA

Le Secrétaire

Matthieu DEGOTT

Annexe:

- la liste d'émargement des membres présents et mandataires à l'Assemblée.